

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX
ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE
FCSF

Assemblée Générale

19. 20 et 21 mai 2017 • Vogüé (Ardèche)



Renseignements pratiques

L'Assemblée générale aura lieu au :

Domaine « Lou Capitelle »
470 Rue du Pigeonnier
07200 VOGÜÉ

La gestion des inscriptions :

FCSF

BP 379

75869 PARIS cedex 18

A l'attention de Nathalie BARRAUD

1. L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette année, l'assemblée générale se déroulera à Vogüé, un joli petit village touristique de l'Ardèche. Les centres sociaux ardéchois et leur fédération locale accueilleront les acteurs des centres sociaux de la France métropolitaine et des DROM les 19. 20 et 21 mai 2017 dans un centre de vacances que nous avons réservé pour éviter les déplacements pendant le week-end.

Le Vendredi après-midi, à partir de 14 h, un accueil général vous permettra de récupérer le dossier du participant et signer la feuille d'émargement général. Les participants pourront ensuite se diriger vers les émargements statutaires où ils pourront récupérer leur boîtier de vote électronique (*). Cet émargement devrait se situer au Bar à droite de d'accueil. *Nous vous rappelons que pour pouvoir voter en séances plénières de l'AG, d'une part vous devez être à jour du règlement de votre cotisation 2016 et d'autre part, vous devez nous avoir fourni les noms des porteurs de mandats de votre centre social ou de votre fédération (boîtier nominatif).* Ce n'est qu'à partir de 16 heures, que les participants pourront prendre possession de leur chambre. La clef de chambre sera à récupérer au comptoir du domaine.

A 17 heures, Alain FAUCUIT, le Président de la Fédération des Centres sociaux de l'Ardèche, Geneviève LAURENT, Maire de Vogüé accueilleront les participants et ensuite Claudie MILLER, Présidente de la FCSF ouvrira l'Assemblée générale nationale. 20 heures : buffet (voir plus bas).

L'accueil du vendredi se terminera vers 22 ou 23 h en fonction des derniers arrivants et le buffet desservi.

() : Nous vous rappelons que ces boîtiers sont nominatifs. Ils vous sont confiés pour les trois journées d'AG et qu'en cas de perte ou de non restitution, 100 € seront facturés à votre centre ou à votre fédération.*

2. LA « CARTE BLANCHE ARDECHOISE »

Le vendredi 19 mai, les centres sociaux et la Fédération de l'Ardèche seront heureux de vous accueillir à partir de 14 heures dans le bâtiment principal du Domaine avec un café de bienvenue.

A 17 heures, vous serez invités à découvrir les spécificités du territoire, des centres sociaux qui le composent et de la Fédération ardéchoise... sous une forme quelque peu décalée. Laissez-vous embarquer et prenez part à « la carte blanche ardéchoise » : un savant cocktail d'humour, d'engagement et de pépites ! Une expérience décapante à vivre absolument !

Après un repas sous forme de buffet, le concert du SCRATCHOPHONE ORCHESTRA sera l'occasion de danser pour célébrer, comme il se doit, les 25 ans de la fédération ardéchoise des centres sociaux.

3. LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS FEDERAUX BENEVOLES

Lors de sa séance du 29 novembre 2014, le Conseil d'administration de la FCSF a voté à l'unanimité le principe d'organiser un temps de formation pour les administrateurs fédéraux bénévoles. Cette formation se déroule sur une journée la veille de l'Assemblée générale les années impaires (les JPAG ayant lieu les années paires). Pour être efficace et commencer à l'heure, nous proposons aux participants d'arriver dès le jeudi 18 mai 2017 à partir de 14 heures pour un démarrage à 17 heures de la formation. La formation continuera le vendredi de 9 h à 16 h 30 dans l'une des salles du Domaine. Un déjeuner sera prévu et servi sur place. Ce temps de formation pourra être pris en charge par les lignes Formation des bénévoles FO.S.FOR.A. de vos fédérations. Un programme et un bulletin d'inscription vous seront envoyés ultérieurement. Une participation financière sera demandée aux participants pour l'hébergement et la restauration. Les frais pédagogiques resteront à la charge de la FCSF.

En ce qui concerne la logistique, la FCSF a négocié un forfait qui débute le jeudi 17/05 après midi au vendredi 18/05 après-midi (hébergement, repas et taxe de séjour compris) s'élèvera à :

- Chambre twin Confort* : 127 € par personne
- Chambre twin Grand Confort* : 135 € par personne

Attention ! Pour les personnes qui viendront par le train, la FCSF a réservé une navette qui quittera la Gare TGV de Valence à 14 h 30.

4. LES TRANSPORTS :

En avion : Il est possible de venir à Voguë en avion : de Biarritz (1 h 15), Bordeaux (1 h 10), Brest (1 h 30), Lille (1 h 15), Paris-Orly (1h), Strasbourg (1 h)... - l'aéroport le plus proche de Voguë est Lyon Saint-Exupéry. Ensuite prendre un TGV jusqu'à Valence puis un autocar (SNCF ou navette mise en place par FCSF) jusqu'à Voguë.

En train : La gare à privilégier est Valence Gare TGV (35/45 min de Lyon et Nîmes, 1 h 10 de Montpellier, 2 h/2 h 30 de Dijon, Paris, Marseille et Toulon, 4 h/4 h 30 de Lille Europe et Toulouse, 5 h/5 h 30 de Nantes, Poitiers et Strasbourg, 6 h de Bordeaux, Rennes et La Rochelle...

En gare TGV de Valence, la SNCF propose un service d'Autocars Valence-Voguë centre ville (à 10 min à pied du Domaine « Lou Capitelle ») aux heures suivantes : 10 h 30 – 16 h 30 – 18 h 30 et 20 h 30. Ce trajet est à réserver avec la réservation du train.

La FCSF renforcera ces navettes SNCF aux heures suivantes :

- le jeudi 18 : à 14 h 30
- le vendredi 19 : à 14 h 30 – 16 h 30 et 19 h 30
- et le dimanche 21, pour le retour vers Gare TGV Valence, départ à 11 h 15.

La FCSF demande donc de privilégier les trains qui arriveront avant le départ de ces navettes. Ces navettes doivent être confirmées avant le 1^{er} avril 2017 auprès du prestataire. Après cette date, nous ne prendrons des inscriptions aux navettes qu'en fonction du nombre de places disponibles.

En voiture : les coordonnées GPS du centre de vacances sont : N 44° 35' 53.4006" / E 4° 22' 37.4514" - Pour les personnes qui ont prévu de venir en voiture, Voguë est à 2 h de Marseille, Nîmes, Montpellier, 3 h de Perpignan, Toulon, Fréjus, 4 h de Toulouse, 6 h de Paris, Poitiers, la Rochelle, Bordeaux, 7 h de Rennes, Brest, Nantes, Strasbourg et 8 h pour Lille. Autoroute A7, sortie Montélimar Nord ou Sud puis direction Aubenas par la RN 102. Plusieurs parkings seront mis à votre disposition dans le domaine.

5. LA RESTAURATION

N'oubliez pas d'indiquer sur le bulletin d'inscription quel type de repas vous souhaitez

- Repas normal sans restriction alimentaire
- Repas sans porc
- Repas végétarien
- Repas sans gluten (*nous contacter*)

6. LES EMARGEMENTS STATUTAIRES

La FCSF souhaite qu'un maximum des émargements soit réalisé le vendredi 19 mai après-midi afin de pouvoir commencer le samedi l'assemblée plénière dès 9 heures en salle Ardèche. Dès leur arrivée les participants pourront aller émarger à l'accueil puis venir récupérer leur boîtier de vote électronique. Les collègues qui tiendront les émargements seront localisés dans le bar (bâtiment principal).

Le samedi 20 mai, les participants qui n'auront pas pu émarger la veille seront accueillis dès 8 h 30 au bar près de l'accueil. Ils pourront émarger, munis de leur mandat et retirer leur boîtier de vote nominatif(*). La fermeture des émargements se fera à 9 h 30. Pour ceux qui n'auront pas récupéré leur mallette à l'accueil dans leur hall central, ils pourront encore le faire avant d'aller en séance plénière. L'assemblée générale statutaire débutera dès 9 h en salle Ardèche (près des parkings).

() : Nous vous rappelons que ces boîtiers sont nominatifs. Ils vous sont confiés pour les trois journées d'AG et qu'en cas de perte ou de non restitution, 100 € seront facturés à votre centre ou à votre fédération.*

7. LES ANIMATIONS DU SAMEDI APRES-MIDI

La FCSF et la Fédération des centres sociaux ardéchois proposent un programme à la carte :

- Une animation culturelle au choix avec :
 - o **la visite guidée du Château et du village de Vogué** pour la somme de 10 €. Deux groupes de 15/20 personnes seront constitués pour un départ à 15 h (visite à 15 h 30) et en fonction de la demande, un autre groupe vers 16 h (visite à 16 h 30).
 - o **La visite de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc**. Un car de 50 personnes a été réservé pour emmener les participants à la visite de cette grotte préhistorique découverte en 1994. Une participation de 15 € par personne est demandée.
- Pour les plus sportifs, un circuit sur l'Ardèche de 8 km, en canoë à 1 ou 2 personnes, sera proposé avec ramassage en véhicule motorisé pour un retour au point de départ. Ce circuit sera proposé à 20 € à chaque personne intéressée. Les participants devront savoir nager, prévoir une tenue de rechange et des chaussures qui ne craignent pas l'eau.
- Parallèlement à ces animations culturelles et sportives, des conversations seront proposées aux participants pour partager autour de porteurs d'expériences diverses :
 - o **Développement culturel en milieu rural** : expérience du SENTIER DES LAUZES et PNR des monts d'Ardèche pour parler développement du territoire pour y maintenir des actifs
 - o **Développement culturel et partenariat avec les communes** : APSOAR (Centre national des Arts de la Rue) Banlieue les Annonay qui contractualise avec une trentaine de communes pour favoriser la création et la diffusion de spectacles des Arts de la Rue. Cette thématique sera également abordée par SENTIER DES DOLMENS des communes s'associent pour développer une offre culturelle et touristique originale.

- **Développement culturel et économique** : LA CASCADE Bourg Saint Andéol – revitalisation économique du territoire par le soutien à l’implantation d’artistes par la mise à disposition de lieux de pratiques culturelles et d’outils collectifs.
- **Produire autrement** : ARDELAINES Saint Pierreville relance la filière laine de l’élevage au tricotage (COOP) et MALTEURS ECHOS Beauchastel développement d’une filière brassicole (SCIC)
- **Produire autrement** : Le centre du film documentaire et ARCHER, développement des Pôles territoriaux de coopération économiques (PTCE) pour contribuer au développement économique
- **Produire et consommer autrement** : L’ACCORDERIE de Tournon sur Rhône, une autre manière d’accéder à des services quand on ne peut pas les acheter et TRIMARAN qui anime une recyclerie sur Privat.
- **Résister** : Collectif « GAZ DE SCHISTE » de Villeneuve
- **Habiter autrement** : une expérience d’Habitat atypique – témoignage de l’association qui soutient des projets de communes et d’une commune qui a mis en œuvre une expérimentation et la présentation d’un projet d’habitat collectif.
- **la politique de la ville en Ardèche** : Le CONSEIL CITOYEN et le chef de projet de la politique de la ville d’Aubenas partageront sur une expérience de conseil citoyen qui s’appuie sur les centres sociaux
- **produire et se nourrir autrement** : TERRE ET HUMANISME autour de la décroissance heureuse et d’une agriculture respectueuse de l’environnement et des hommes.
- **Vivre et vieillir sur le plateau ardéchois** : présentation d’une expérience de mise en œuvre d’une charte territoriale de solidarité avec les aînés sur le territoire de Saint Agrève avec des acteurs locaux.
- **Développement d’une politique jeunesse** pluri partenariale et ambitieuse du Conseil Départemental au travers du projet « AGIR »
- **Le partenariat autour de l’animation de la vie sociale** et de la famille CAF 07
- La FCSF proposera également aux nouveaux membres des conversations sur la découverte de la FCSF et de ses chantiers nationaux.

Ce programme est en cours de finalisation, il peut subir des modifications

Les inscriptions aux conversations se feront sur place.

Les premières conversations débiteront à 14 h 30. Nous disposons de 8 salles pour ces conversations.

Les ateliers les plus demandés bénéficieront d’une seconde session à 16 h et 17h 30.

8. L’ANIMATION DU SAMEDI SOIR

La Fédération de l’Ardèche vous propose une soirée en 2 lieux :

- Au bar du centre de vacances avec un groupe « LES BRETONS DE L’EST » groupe de musique d’Europe centrale
- En salle Ardèche, jeux de plateaux animés par la ludothèque du centre social « Le Palabre » d’Aubenas qui proposera aussi 2 grands jeux collectifs : le loup garou et le Chabada.

9. L'INSCRIPTION

L'inscription à l'Assemblée générale est de 80 € par participant. Ce montant permet de prendre en charge certaines prestations comme le vote électronique, les navettes, l'animation des soirées...

Un bulletin d'inscription électronique est joint à l'envoi de la convocation à l'Assemblée générale, que nous vous demandons de bien vouloir compléter le plus précisément possible et de nous le retourner via internet après validation. N'oubliez pas de garder une copie de ce bulletin d'inscription pour toute démarche en cas de problème. Plus vite vous vous inscrirez, meilleure notre organisation sera... **Vous avez jusqu'au 1^{er} avril 2017** pour pouvoir bénéficier des meilleures conditions d'accueil si vous venez en train. En effet, c'est à cette date que nous arrêterons définitivement les horaires des navettes FCSF avec le prestataire de transport. Pour les autres participants qui viennent en voiture ou ceux qui viennent en train sur les navettes SNCF, **vous avez jusqu'au 2 mai 2017**, date à laquelle nous arrêterons l'ensemble des prestations dont la commande des repas... avec le Domaine « Lou Capitelle » et les prestataires d'animation.

L'inscription sera considérée comme définitive dès réception de votre règlement global.

10. LE RÈGLEMENT

Votre règlement devra prendre en compte les points suivants :

- Les frais d'inscription : 80 €
- La FCSF a négocié avec le Domaine « Lou Capitelle » un forfait Assemblée Générale qui démarre du vendredi 19/05 dîner pour se terminer dimanche 21/05 après le déjeuner (ou panier repas à emporter). Ces chambre twin Confort font 17 m² et coûtent 235 € par personne (hébergement, restauration, taxe de séjour, compris ...). Il n'y a pas de chambre individuelle faute de place. Ce tarif correspond au coût moyen d'une participation habituelle à l'assemblée générale de la FCSF (cf tableau ci-dessous) que les participants engagent en différents endroits (FCSF, transports, hôtel...).

Pour mémoire : Ces 3 dernières années, en moyenne, vous avez déboursé par participant environ :

<i>Hébergement (Prix moyen)</i>	<i>Restauration</i>	<i>Inscription</i>	<i>TOTAL</i>
2016 - Bordeaux			
<i>65 € x 2 = 135 €</i>	<i>3 x 15 = 45 € + le dîner libre samedi (20 € en moyenne)</i>	<i>80 €</i>	<i>280 €</i>
2015 - Charleville Mézières			
<i>65 € x 2 = 135 €</i>	<i>4 repas à 20€ + 23€ + 30€ + 13€ = 86 €</i>	<i>80 €</i>	<i>301 €</i>
2014 - Lorient			
<i>65 € x 2 = 135 €</i>	<i>4 repas à 20€ + 24€ + 35€ + 20€ = 99 €</i>	<i>80 €</i>	<i>314 €</i>

En résumé, un(e) participant(e) qui vient à :

- ✚ l'Assemblée Générale seulement et sans animation réglera : 315 € en chambre double Confort (Tout compris : frais d'inscription, hébergement, restauration et taxe de séjour)
 - ✚ la formation et à l'Assemblée Générale et sans animation réglera : 442 € en chambre twin Confort
- Sans oublier le règlement de l'animation culturelle ou sportive que vous aurez choisi :
 - o la visite guidée du Château et du village de Voguë : 10 €
 - o La visite de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc : 15 € (transport compris)
 - o Le circuit sur l'Ardèche de 8 km, en canoë : 20 €

Le règlement se fera sous forme de chèque à l'ordre de la FCSF ou par virement (références bancaires communiquées ci-dessous) sans oublier d'indiquer que le règlement/virement concerne l'AG et le nom de la (ou des) personne(s) concernée(s) + code adhérent de votre structure ou copie de votre bulletin d'inscription envoyé initialement via internet. Toute inscription non confirmée par un règlement/virement ne sera pas retenue.

Un dossier de confirmation vous sera adressé par courrier ou par mail (si adresse indiquée dans le questionnaire d'inscription). Ce dossier comprendra un courrier personnalisé et une pièce comptable pour justifier de votre paiement.

Attention ! Pour l'animation sportive du samedi après-midi (canoë), nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir un second chèque/règlement de 20 € que nous remettrons au prestataire de l'activité.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

11. L'IMPRÉVU

Si malheureusement, vous deviez annuler votre venue à l'Assemblée générale, nous vous proposons les conditions d'annulation suivantes :

Confirmation d'annulation, par écrit, auprès de la FCSF

- soit par courrier à FCSF – BP 379 – 75869 PARIS cedex 18,
- soit par mail à fed@centres-sociaux.asso.fr,

Le remboursement sera effectué en respectant la procédure suivante, hormis les frais d'inscription (80 €) qui restent acquis dans tous les cas :

- Annulation notifiée avant le 30 avril inclus : 50 % retenus sur le règlement total
- Annulation notifiée après le 1er mai : aucun remboursement

12. LE CONTACT

Pour répondre à toutes vos questions sur :

- l'assemblée générale statutaire (intervention des adhérents, motion, vœu, votes,...) et logistique, vous pourrez contacter Muriel BODEAU par mail sur fed@centres-sociaux.asso.fr ou par téléphone au 01.53.09.96.08 (sauf le mercredi)
- les inscriptions et annulations, (...), vous pourrez contacter Nathalie BARRAUD par mail sur nathalie.barraud@centres-sociaux.fr ou par téléphone au 01.53.09.96.29 (sauf le jeudi matin)

Nos partenaires :





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte :

F.C.S.F.
10 RUE MONTCALM
BP 379
75869 PARIS CEDEX 18

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS NATION

42559	00008	21021313507	07
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR	76	4255	9000	0821	0213	1350	707
----	----	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX